



Avantages pour les membres promoteurs

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

- 21 sièges réservés aux représentants des membres promoteurs (élections)
- 6 voix par vote lors des assemblées annuelles
- Possibilité de participer à des conseils consultatifs et des comités d'experts internationaux sur les enjeux majeurs de la profession

VISIBILITÉ ET RAYONNEMENT

- Promotion de votre organisme sur la liste des membres du SIDIIEF, incluant la carte interactive
- Page dédiée aux membres promoteurs (avec logo et URL) sur le site web du SIDIIEF
- Diffusion privilégiée des activités et actualités sur nos outils de communication et médias sociaux
- 2 annonces gratuites par année sur l'infolettre du SIDIIEF
- Possibilité de soumettre une candidature au *Prix Reconnaissance*

CONGRÈS

- Possibilité d'être hôte du Congrès mondial
- Gamme d'avantages complets offerte lors des congrès mondiaux

GRANDES CONFÉRENCES

- Réduction de 50% sur l'abonnement annuel aux Grandes conférences

CONTENUS BONIFIÉS

- Abonnement exclusif aux S@voir inf. Qualité des soins et Formation (6 numéros/an)
- Abonnement Vigie média, veille internationale hebdomadaire
- Accès gratuit à des publications numériques
- 1 exemplaire gratuit de chaque publication du SIDIIEF
- Réduction de 35 % sur l'abonnement annuel de la Revue *Perspective infirmière* de l'OIIQ

Un membre promoteur peut se constituer en consortium, avec un maximum de trois partenaires. La contribution serait ainsi répartie entre les membres du consortium. Le consortium devra déléguer son représentant au conseil d'administration du SIDIIEF.

Avec un engagement de trois ans, la contribution annuelle des membres promoteurs est de :

- 15 000 \$CA pour un membre provenant d'un pays membre de l'OCDE
- 5 000 \$CA pour un membre provenant d'un pays non membre de l'OCDE

Nous vous invitons à contacter Hélène Salette, directrice générale du SIDIIEF,
à dube@sidiief.org.